

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

39° fun

SAMEDI 21 MAI 2022  
Base nautique de Bellecin

## CONCEPT

39°fun est un événement organisé par Terre d'Émeraude Communauté à destination des entreprises de son territoire.

## ÉQUIPES

Chaque entreprise pourra proposer une ou plusieurs équipes de 4 personnes.

Dans le cas où une entreprise compte moins de quatre personnes, elle pourra s'associer avec une autre entreprise du territoire.

Il est nécessaire d'être majeur pour participer. Un participant ne peut être inscrit que dans une seule équipe.

## LIEU

La 1<sup>ère</sup> édition a lieu le samedi 21 mai 2022 à la base nautique de Bellecin à partir de 13h30.

Adresse : Centre sportif de Bellecin - 39270 Orgelet  
Un parking sera à disposition pour vos véhicules.

## PROGRAMME

13h30 | 14h30 : retrait des dossards

14h30 | 15h00 : répartition selon les disciplines et explications des animateurs

15h00 | 17h00 : épreuves

17h00 | 18h00 : fin des épreuves, passage éventuel aux vestiaires, regroupement de toutes les équipes et remise des prix

18h30 : début de la soirée conviviale avec le repas.

## ÉPREUVES

La rencontre se veut avant tout conviviale et les participants, regroupés en équipes de 4 personnes, pourront se challenger grâce à une des 4 disciplines proposées :

### 1 | La pétanque revisitée \*

Jeu d'adresse lors duquel un animateur lancera des défis aux boulistes : atteindre un certain point, rouler sur un nombre de mètres donnés, viser une autre boule...

### 2 | La marche orientée \*

Autour de la base nautique, plusieurs options de parcours seront proposées en fonction du temps et de la difficulté estimée. Des balises seront accessibles à certains points pour valider le parcours.

### 3 | Le relais kayak \*

Depuis la plage, 2 équipiers devront se rendre grâce au kayak jusqu'à une balise sur le lac, la contourner, revenir au bord, sortir du kayak et passer le relais aux 2 autres équipiers qui seront restés sur le bord.

### 4 | Le quizz du territoire

Sous un format type « Question pour un champion », venez défier les autres équipes grâce à vos connaissances sur le territoire : patrimoine, gastronomie, sport, nature...

Des points seront attribués par les moniteurs animateurs à chaque équipe en fonction des épreuves.

\* Les épreuves de pétanque revisitée, marche orientée et relais kayak étant dites « sportives », un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive est nécessaire ou un numéro de licence si vous pratiquez déjà l'activité et êtes affilié(e) à un club. Le certificat médical ou le numéro de licencié sera conservé par l'organisateur en cas d'accident.

## DROIT À L'IMAGE

Afin de faire la promotion de son événement, du territoire mais également de constituer des souvenirs pour les participants, l'organisateur va filmer et photographier au cours de la journée.

Les participants, en s'inscrivant, acceptent de céder leur droit à l'image en vue des reproductions envisagées à l'organisateur, ses partenaires de l'événement et la presse, sur tous les supports dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

## INSCRIPTIONS

La date limite des inscriptions est le lundi 2 mai.

Les inscriptions se font par équipe de 4 personnes. Elles comprennent la participation à l'événement, le repas du soir ainsi qu'une boisson.

Le montant est de 80€ par équipe.

L'inscription à la course implique l'acceptation du règlement.

## SÉCURITÉ

Le centre sportif de Bellecin est un complexe accueillant des groupes tout au long de l'année : professionnels et amateurs. Les moniteurs qui encadrent les activités sont formés et expérimentés.

## DOSSARDS

Les dossards seront à retirer sur place le 21 mai 2022 entre 13h30 et 14h30.

Ils devront être portés sur la poitrine tout au long des épreuves.

## REMISE DE PRIX

Le gagnant de chaque discipline recevra un lot. De plus, un prix « coup de cœur des élus » sera attribué à une équipe.

## ANNULATION & MESURES SANITAIRES

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, perte, détérioration...).

Il incombe aux participants de vérifier auprès de leur assurance ou de leur fédération qu'ils sont bien couverts pour les dommages qu'ils pourraient encourir.

La course se tenant hors des heures de travail habituelles, chaque participant dégage la responsabilité de l'entreprise ou de l'organisation qu'il représente.